

ERRATUM

Le résumé non technique de l'étude d'impact (RNT), présent à la fin du classeur/document PDF 2 Etude impact et RNT, version du 22.09.2020 du dossier d'enquête publique, présente une erreur de carte en slide n°14. La carte des mesures compensatoires présentée au titre de la demande de dérogation pour les espèces protégées n'a pas été mise à jour sur cette slide suite à la nouvelle définition des mesures compensatoires par le CEN 73 sur la commune de Les Chapelles.

La slide n°14 du résumé non technique corrigée est jointe ci-après afin d'informer correctement le public.

Suite à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité environnementale (MRAe) du 26 février 2021, l'exploitant a produit un mémoire en réponse joint au dossier d'enquête publique. Ce mémoire présente en annexe une variante du résumé non technique de l'étude d'impact ainsi qu'une variante de l'étude paysagère qui viennent compléter les documents présents au dossier d'enquête.

Le public est invité à consulter ces documents dans le mémoire en réponse de la société à l'avis de la MRAe.

MILIEU NATUREL











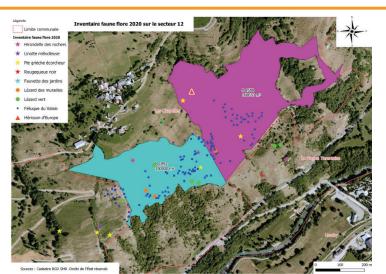


DESCRIPTION

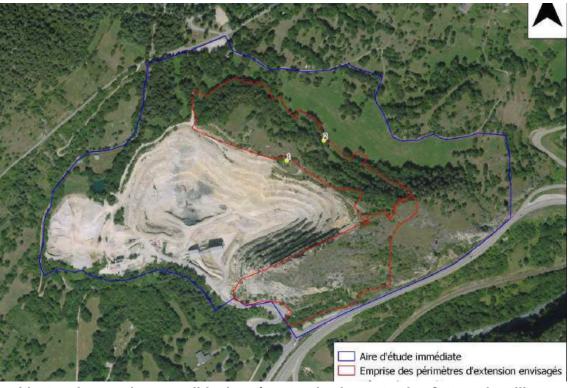
- ✓ Aire d'étude immédiate visée par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (Adrets de la moyenne tarentaise) ;
- ✓ 1 espèce végétale protégée recensée: Fétuque du Valais: enjeu modéré: 40 individus comptabilisés au sein de la zone;
- ✓ Des espèces patrimoniales non protégées: Alsine rouge, scorsonère d'Autriche, Orobranche de Bohême et Molinie tardive ;
- √ Habitats favorables à certains reptiles, à des oiseaux forestiers et au Hérisson;
- ✓ Zone de chasse pour des chauves-souris.

EFFETS DU PROJET

- ✓ Impacts modérés en raison de la disparition de pelouses sèches abritant une espèce protégée et des espèces patrimoniales ;
- ✓ Impact sur les milieux ouverts et semi-ouverts et les zones minéralisées.
- ✓ Pas d'impact notable sur les continuités écologiques, l'intérêt écologique des ZNIEFF ni l'état de conservation des zones Natura 2000.



Carte des mesures compensatoires - commune de Les Chapelles



L'extension nord susceptible de présenter des impacts plus fort sur le milieu naturel n'a finalement pas été retenue

MESURES MISES OU A METTRE EN PLACE

- √ Phasage des opérations de coupe, dessouchage des arbres ;
- ✓ Mesures de sauvegarde des espèces végétales patrimoniales et de la Fétuque du Valais ;
- ✓ Gestion des habitats ouverts de la carrière ;
- ✓ Respect des limites du périmètre travaux ;
- ✓ Lutte contre les espèces invasives ;
- ✓ Mise en place d'hibernaculums;
- ✓ Gestion pastorale d'un secteur de 26,8 ha à fort enjeux écologiques
- ✓ Suivi écologique des mesures et de la gestion pastorale avec le CEN Savoie